



23 et 24 mars 2012 : Journées Portes Ouvertes de la Formation Continue

Se former... évoluer... valider son expérience

Développez les compétences de vos salariés, motivez vos collaborateurs, élargissez votre activité vers de nouveaux marchés... Pour gérer ces évolutions permanentes, la formation professionnelle continue se révèle être un outil incontournable et un enjeu stratégique majeur tant pour l'individu que pour l'entreprise.

Formations diplômantes, formations courtes et sur-mesure, Validation des Acquis permettent d'enrichir une pratique professionnelle ou d'obtenir une qualification complémentaire.

Venez découvrir notre offre, vous informer, rencontrer notre équipe de spécialistes et assister à la conférence d'Annabelle Hulin :

Optimiser les Ressources Humaines : un outil, la GPEC territoriale

Une opportunité pour conduire des démarches coordonnées d'entreprises et d'acteurs locaux de l'emploi et de la formation au sein d'un territoire.

La GPEC territoriale (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) est un outil pour maintenir l'attractivité des territoires à travers la valorisation des ressources existantes, leur correspondance avec les besoins territoriaux et leur adaptation aux évolutions. C'est une opportunité pour conduire des démarches coordonnées d'entreprises et d'acteurs locaux (branches professionnelles, services déconcentrés de l'État, OPCA, acteurs de l'emploi, organismes de formation...) au sein d'un territoire.

PROGRAMME

Vendredi 23 mars

- 10h00 : Ouverture
- 10h30 - 11h15 : Information collective sur le DAEU (équivalent BAC)
- 14h30 - 15h30 : Conférence «Optimiser les Ressources Humaines : un outil, la GPEC territoriale» par Annabelle Hulin
- 16h00 - 16h45 : Information collective sur la Validation des Acquis
- 17h00 - 17h45 : Information collective sur le DAEU (équivalent BAC)
- 18h00 : Fermeture

Samedi 24 mars

- 9h30 : Ouverture
- 10h00 - 10h45 : information collective sur la Validation des Acquis
- 11h00 - 11h45 : information collective sur le DAEU (équivalent BAC)
- 12h30 : Clôture des journées Portes Ouvertes

Rejoignez-nous les 23 et 24 mars prochains 60 rue du Plat d'Étain - 37 000 Tours

Renseignements : 02 47 36 81 31

Déménagement de nos bureaux

Le Service Universitaire de Formation Continue, actuellement situé au 116 boulevard Béranger, change d'adresse mi-mars. Ce déménagement au 60 rue du Plat d'Étain à Tours s'inscrit dans une démarche plus large de regroupement des services et de la Présidence de l'université François-Rabelais.

L'accueil du public sera donc fermé à compter du 12 mars pour réouvrir le lundi 19 mars à 8h30.



*Yves Brault - Archives municipales de Tours

ZOOM SUR...FINANCER SA FORMATION

Il est possible de suivre une formation diplômante ou courte à l'université et de la faire financer. Généralement il s'agit d'une démarche concertée entre le candidat, le service des ressources humaines et l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) du secteur d'activité de l'entreprise. Les dispositifs varient en fonction du statut du futur stagiaire.

Pour les salariés

Les différents dispositifs peuvent être activés à l'initiative de l'employeur ou du salarié.

À L'INITIATIVE DE L'EMPLOYÉ

- **Le droit individuel à la formation (DIF)** permet à tout salarié en contrat à durée indéterminée (C.D.I.) de bénéficier chaque année d'un droit de 20 heures de formation cumulable sur 6 ans ;
- **Le congé individuel de formation (CIF)** permet de bénéficier d'une année de formation à temps plein (ou 2 années à temps partiel dans la limite de 1200 heures). Le CIF-C.D.D. s'adresse aux salariés en contrat à durée déterminée (C.D.D.) ou aux personnes dont le contrat vient de prendre fin ;
- **Un financement émanant d'un Conseil régional :** dans certaines régions, les salariés peuvent bénéficier d'une aide financière pour suivre une formation universitaire hors temps de travail (par exemple le D.A.E.U. -diplôme d'accès aux études universitaires- ou une formation à distance).

À L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR

- **Le plan de formation** (dans lequel le coût de la formation est pris en charge par l'entreprise).

Pour les demandeurs d'emploi

Le financement de la formation concerne les demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage et dont le projet de formation, destiné à favoriser le retour à l'emploi, est validé par le pôle emploi ;

- **Le financement de la formation par le Conseil régional.** Les dispositifs d'aide peuvent varier d'une région à l'autre : chaque région définit sa politique en termes de financement des formations ;
- **Le contrat de professionnalisation** permet aux jeunes (de 16 à 25 ans révolus) et aux demandeurs d'emploi (de 26 ans et plus) d'acquérir une qualification professionnelle et favorise l'insertion ou la réinsertion professionnelle.

Autres modalités de financement

Pour les non-salariés (professions libérales, agriculteurs, artisans), commerçants, travailleurs indépendants, etc.) les conditions d'accès à la formation professionnelle continue sont fixées par des règles particulières.

Il est aussi possible de financer personnellement sa formation.

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Nos formations courtes à venir...

Les clés de la gestion de projets

3 jours : 3, 4 et 5 avril 2012

La gestion prévisionnelle et prospective, des emplois, des compétences et des métiers

2 jours : 10 et 17 avril 2012

Lecture des comptes annuels

1 jour : 31 mai 2012

Le diagnostic financier des entreprises

1 jour : 7 juin 2012

Les clés de l'entretien de recrutement

1 jour : 11 juin 2012

Mise en place d'une veille documentaire en ligne

1 jour : 12 juin 2012

Développer l'autonomie de ses collaborateurs pour asseoir son leadership

3 jours : 14, 15 et 27 juin 2012

Les 10 ans de la VAE

(Validation des Acquis de l'Expérience)

Créée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la Validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne d'obtenir une certification professionnelle valorisant son expérience, et ce quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation. Une condition : avoir trois ans d'expérience salariée, non salariée ou bénévole, en lien avec la certification recherchée.

Cette innovation majeure est devenue en 10 ans une réalité et occupe une place nouvelle dans le paysage de la formation.

La VAE impose peu à peu un regard nouveau sur les parcours d'apprentissage et l'évaluation des compétences. Elle contribue à introduire des pratiques nouvelles et à concrétiser le principe de formation tout au long de la vie.

La VAE dans les universités :

- 84 établissements d'enseignement supérieur
- 4300 jurys par an
- 6000 personnes accompagnées chaque année

Plus de 52 % de validation totale dès le premier jury et une continuité des parcours assurée jusqu'à l'obtention du diplôme.

A l'université de Tours en 2011 :

- 99 livrets de recevabilité déposés
- 56 candidats accompagnés pour la constitution du livret 2
- 58 candidats auditionnés par le jury VAE
- 26 validations totales
- 29 validations partielles

Vous souhaitez en savoir plus sur la VAE, consultez les pages Validation des Acquis sur notre site :

<http://formation-continue.univ-tours.fr>

LA LETTRE DE LA FORMATION CONTINUE DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS

Editeur : Université François-Rabelais

Directeur de la publication : Loïc Vaillant

Responsable de la rédaction : Véronique Bréchet

Rédaction et mise en page : Delphine Charpentier

Dépot légal - janvier 2012

**Service Universitaire
de Formation Continue**
1982 - 2012